

Précautions à prendre pour les personnes visitant le site de Tchernobyl

Se rendre à Tchernobyl, y compris dans la zone d'exclusion d'un rayon de 30 km autour de l'installation, ainsi que dans les territoires contaminés par les retombées atmosphériques consécutives à l'explosion du réacteur N°4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl, ne pose pas de problèmes particuliers, sous réserve de respecter les précautions suivantes :

Concernant particulièrement la Zone d'Exclusion :

- Port obligatoire du dosimètre passif légal Ukrainien ;
- Ne pas consommer de l'eau ou de la nourriture locales, en dehors des cantines ;
- Passage obligatoire par les portiques de contrôle de la contamination, présents en sortie de site (vestiaire, points de contrôle à 10/30 km de la Zone d'Exclusion).

En dehors de la zone d'exclusion :

- Il n'est pas utile d'être muni d'un dosimètre ou d'un compteur Geiger ;
- Rester sur les voies de circulation (routes, voies piétonnes) prévues à cet effet ;
- Ne pas creuser la terre, geste qui pourrait avoir pour effet de remettre en suspension des particules radioactives dans l'air ;
- Eviter les terrains boueux. Si tel est le cas, prendre la précaution de laver à l'eau ses chaussures ou de les recouvrir d'un sac plastique, puis de jeter ce sac ; si par mégarde, vous tombez sur un sol boueux, il suffit de laver à l'eau les vêtements boueux ;
- Ne pas acheter de produits frais sur les marchés ou chez des vendeurs à la sauvette au bord de la route. Les produits à ne pas consommer sont les champignons, les baies sauvages et la viande de gibier. Il est recommandé de consommer des produits alimentaires achetés en supermarché ou sur le marché de Slavutich (le Laboratoire International de Radioécologie de Slavutich (IRL) réalise des contrôles sur les produits vendus sur le marché de Slavutich) ;
- Eviter de consommer des produits alimentaires frais chez des particuliers cultivant leurs légumes dans leur potager ou produisant du lait ;
- La consommation d'eau du robinet, en dehors de la Zone d'Exclusion, ou le fait de prendre une douche ne pose *a priori* pas de problème.

Il est important de noter que :

- la consommation occasionnelle de denrées contaminées même à des niveaux légèrement supérieurs aux normes autorisées ne présente pas un risque significatif pour la santé ;
- l'air ambiant dans la zone d'exclusion ou dans les territoires contaminés n'est pas particulièrement contaminé, et il n'y a donc pas de précautions à prendre pour le respirer. En effet, les particules radioactives sont aujourd'hui pour la plupart enfouies à plusieurs centimètres de profondeur dans les sols.